

Comité d'experts spécialisé (CES) Évaluation des risques physico-chimiques dans les aliments - CES ERCA 2022-2026

**Procès-verbal de la réunion
du 12 décembre 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 12 décembre 2024 - Matin :

Membres du comité d'experts spécialisé : Monsieur Claude ATGIE, Monsieur Pierre-Marie BADOT, Madame Rachida CHEKRI, Madame Marie-Yasmine DECHRAOUI BOTTEIN, Madame Christine DEMEILLIERS, Monsieur Erwan ENGEL, Madame Anne-Sophie FICHEUX, Monsieur Eric HOUDEAU, Monsieur Jean-Philippe JAEG, Madame Emilie LANCE, Monsieur Olivier LAPREVOTE, Monsieur Michel LAURENTIE, Monsieur Bruno LE BIZEC (président), Monsieur Jean-Charles LEBLANC, Monsieur Nicolas LOISEAU, Monsieur David MAKOWSKI, Madame Francesca MANCINI, Monsieur Eric MARCHIONI, Monsieur Jean-François MASFARAUD, Madame Mathilde MUNIER, Madame Anne PLATEL, Madame Marie-Louise SCIPPO, Monsieur Yann SIVRY, Madame Paule VASSEUR

La coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Nicolas DELCOURT, Madame Virginie DESVIGNES, Monsieur Gauthier EPPE, Monsieur Ludovic LE HEGARAT, Madame Isabelle OSWALD

Étaient présents le 12 décembre 2024 - Après-midi :

Membres du comité d'experts spécialisé : Monsieur Claude ATGIE, Monsieur Pierre-Marie BADOT, Madame Rachida CHEKRI, Madame Marie-Yasmine DECHRAOUI BOTTEIN, Madame Christine DEMEILLIERS, Monsieur Erwan ENGEL, Madame Anne-Sophie FICHEUX, Monsieur Eric HOUDEAU, Monsieur Jean-Philippe JAEG, Madame Emilie LANCE, Monsieur Olivier LAPREVOTE, Monsieur Michel LAURENTIE, Monsieur Bruno le BIZEC (président), Monsieur Jean-Charles LEBLANC, Monsieur Nicolas LOISEAU, Monsieur David MAKOWSKI, Madame Francesca MANCINI, Monsieur Eric MARCHIONI, Monsieur Jean-François MASFARAUD, Madame Mathilde MUNIER, Madame Anne PLATEL, Madame Marie-Louise SCIPPO, Monsieur Yann SIVRY, Madame Paule VASSEUR

La coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Nicolas DELCOURT, Madame Virginie DESVIGNES, Monsieur Gauthier EPPE, Monsieur Ludovic LE HEGARAT, Madame Isabelle OSWALD

Présidence

Monsieur Bruno LE BIZEC assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) et d'application des principes HACCP¹ (autosaisine n° 2023-AUTO-0187).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI² et de l'autosaisine (n° 2023-AUTO-0187) à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Aucun nouveau lien n'est évoqué en rapport avec l'autosaisine (n° 2023-AUTO-0187) dont le résultat d'expertise est soumis à validation.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) et d'application des principes HACCP (autosaisine n° 2023-AUTO-0187).

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 24 experts présents sur les 29 membres du CES ERCA.

Organisation de l'expertise

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Janvier 2024) ».

L'expertise collective a été réalisée par le groupe de travail (GT) pérenne « Évaluation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP » (GT GBPH) dont les CES de rattachement sont le CES BIORISK et le CES ERCA. L'autosaisine a été présentée au CES BIORISK le 23 octobre 2024 et au CES ERCA le 14 novembre 2024. Les travaux ont été adoptés par le CES BIORISK le 11 décembre 2024 (ceci fait l'objet d'un PV séparé).

Synthèse des discussions du CES ERCA :

- Séance du 14 novembre 2024

Le contexte et l'objet de l'autosaisine n° 2023-AUTO-0187 ont été présentés au CES ERCA.

¹ *Hasard analysis critical control points*, analyse des dangers, points critiques pour leur maîtrise

² DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

Le GT GBPH a produit des documents d'aide à la rédaction des GBPH lors de précédentes mandatures. Il s'agit notamment de fiches outils publiées sur le site de l'Anses et d'un avis publié en 2018 relatif à l'actualisation des lignes directrices pour l'évaluation des GBPH. Toutefois, il est apparu utile de compléter ces outils par la proposition d'une trame générique de guide rassemblant des éléments clés ayant vocation à figurer dans chaque projet de guide.

Toutefois, compte tenu des remarques récurrentes de l'Anses sur les projets de guide expertisés, il est apparu utile de compléter ces outils par la proposition d'une trame générique de guide rassemblant des éléments clés ayant vocation à figurer dans chaque projet de guide.

Lors de cette séance du CES ERCA, un expert du CES a été désigné comme relecteur du document en vue de sa validation lors du CES ERCA du 12 décembre 2024. En parallèle, le CES BIORISK a examiné le document lors de sa séance du 20 novembre 2024 et l'a validé lors de sa séance du 11 décembre 2024.

- Séance du 12 décembre 2024

L'expert relecteur pour le CES ERCA de la proposition de trame de guide du GT GBPH, a présenté son analyse lors de la séance. Le document est parcouru en réunion, partie par partie, en discutant les suggestions de l'expert relecteur (ajouts de références réglementaires notamment).

Un membre du CES ERCA a proposé de clarifier la notion de sévérité pour les dangers chimiques qui peuvent être souvent perçus comme moins critiques que les dangers biologiques. Une référence à de précédents travaux de l'Agence sur ce point a été insérée (Anses 2020)³.

Quelques modifications de forme ont également été apportées au document.

À l'issue des débats, le Président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité (24 experts présents au moment de la délibération sur les 29 qui composent le CES) les conclusions de l'expertise pour la réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP.

M. Bruno LE BIZEC
Président du CES ERCA 2022-2026

³ Anses (2020) Avis et rapport de l'Anses relatif à la hiérarchisation des dangers biologiques et chimiques dans le but d'optimiser la sécurité sanitaire des aliments en date du 11 mai 2020 (saisine n°2016-SA-0153), <https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2016SA0153Ra.pdf>